

0470001W
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE
47007 AGEN CEDEX
Tel : 0553774650

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 28/11/2022

Sous la présidence de : Francois Joyet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EGALITE DES CHANCES : le chef d'établissement propose une convention pour l'égalité des chances entre le Lycée et l'association du Lot et Garonne aux Grandes Ecoles

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 4

Contre : 6

Abstentions : 10

Blancs : 4

Nuls : 0

CONVENTION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liant le lycée Bernard Palissy (Agen) et l'association Du Lot-et-Garonne aux Grandes Ecoles

Exposé

La présente convention a pour but d'organiser une collaboration entre le **lycée Bernard Palissy** et l'association **Du Lot-et-Garonne aux Grandes Écoles**, dont l'objectif est de faire connaître et de promouvoir auprès des élèves actuels du lycée les poursuites d'études dans les filières notamment sélectives et de proposer un dispositif de mentorat aux lycéens désireux.

C'est donc tout naturellement que l'association Du Lot-et-Garonne aux Grandes Ecoles et le **lycée Bernard Palissy** s'engagent, par le biais de cette collaboration, à sensibiliser les futurs diplômés du lycée aux opportunités que représentent l'entrée et la poursuite d'études dans des filières sélectives aussi bien en termes d'orientation professionnelle que d'emploi.

Article 1 - Objet de la convention

Il a été convenu que :

Le **lycée Bernard Palissy** facilitera l'accès de son établissement à l'association Du Lot-et-Garonne aux Grandes Ecoles pour toute action de promotion visant à démocratiser et faire connaître les opportunités de poursuite d'études dans les cursus représentés par les intervenants de l'association.

Cette assistance pourra prendre la forme d'une invitation pour tout forum des métiers organisé par le lycée, la mise à disposition de salles pour des actions d'information menée par l'association, un lien direct d'accès au site de l'association via le site internet du lycée et la promotion du dispositif de mentorat au sein de la communauté enseignante et des lycéens. L'établissement pourra également fournir des statistiques de poursuite d'études de ses élèves.

Article 2 - Engagement financier

Cette convention de partenariat n'implique pas d'engagement financier des parties.

Article 3 - Conditions de renouvellement et résiliation

La présente convention de partenariat est fixée sans durée limitée, et continuera jusqu'à dénonciation expresse par une des parties.

Fait à Agen en 2 exemplaires,

le / /

Pour le lycée Bernard Palissy

Pour Du Lot-et-Garonne aux Grandes Ecoles